

OBJET :**Affectation du résultat du budget communal 2022****Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE**

RÉUNION 27 mars 2023

N°10-2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 13
Nombre de Conseillers absents excusés : 2
Nombre de Conseillers absents non excusés : 0
Date de convocation du Conseil Municipal
 6 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-trois à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

VOTES : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0 – Procurations : 3

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS	X			
Mme Chantal CASTELAIN		X		X
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS		X		X
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER		X		X

Monsieur Joël VERDIER a été élu secrétaire de Séance

Madame Chantal CASTELAIN a donné procuration à Madame Aurélie CELLIER

Monsieur Bertrand LACCOURS a donné procuration à Madame Chantal GANTCH

Monsieur Laurent MEYNIER a donné procuration à Madame Béatrice DE JESSE LEVAS

Pour voter en leur lieu et place.

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS À REPORTER

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

			résultats
Fonctionnement :	Recettes	355 597,32 €	
	Dépenses	298 553,78 €	57 043,54 €
Résultat de l'exercice antérieur	excédent	131 696,71 €	188 740,25 €
	excédent	188 740,25 €	

Résultat de la section d'investissement à affecter

Investissement :	Recettes	66 851,99 €	
	Dépenses	84 040,26 €	-17 188,27 €
Résultat de l'exercice antérieur	déficit	-19 106,96 €	-36 295,23 €
Résultat de clôture à affecter	déficit	-36 295,23 €	DI001/N+1

Restes à réaliser :	Dépenses	8 000,00 €	DRAR/N+1
	Recettes	7 350,00 €	RRAR/N+1
Solde des restes à réaliser		-650,00 €	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit	-36 945,23 €
---	---------	--------------

Affectation du résultat à la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (R1068)		-36 945,23 €
En dotation complémentaire en réserve (R1068)		0,00 €
Sous-Total (R1068) :		36 945,23 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002 budget N + 1)		151 795,02 €

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002 : excédent reporté	D001 : Solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
	151 795,02	36 295,22	36 945,23

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération pour faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire
Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :